

Ouellet, Annie

De: Gagnon, Mélissa (DGÉES)
Envoyé: 7 décembre 2018 16:34
À: Delaître, François; Ouellet, Annie
Objet: TR: ÎLES-DE-LA-MADELEINE/DÉCRET DE SOUSTRACTION POUR MTQ

De : JANIQUE LEBRUN [mailto:JANIQUE.LEBRUN@misp.gouv.qc.ca]
Envoyé : 7 décembre 2018 16:08
À : Gagnon, Mélissa (DGÉES) <Melissa.Gagnon@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : RE: ÎLES-DE-LA-MADELEINE/DÉCRET DE SOUSTRACTION POUR MTQ

Bonjour madame Gagnon,

Suite à l'analyse des documents dans le dossier de stabilisation de la route 199, le sinistre serait dû à un phénomène naturel. Le sinistre appréhendé pourrait causer des dommages importants aux infrastructures en place et pourrait également occasionner à la collectivité affectée la mise en place de mesures inhabituelles. De plus, les risques de conséquences sur la collectivité nous semblent très élevés considérant l'historique d'érosion et de submersion dans ce secteur.

Par conséquent, le MSP est d'avis que le sinistre appréhendé par le MTQ répond à la définition de sinistre au sens de la loi sur la sécurité civile.

Cordialement,

Janique Lebrun
Directrice régionale
Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine.

96, Montée Sandy Beach, Bureau 1.02 A
Gaspé (Québec) G4X 2W4
Téléphone : 418-360-8097